## Saint-Félix-de-Valois

Grilles des usages et des normes Règlement de zonage - ANNEXE "B"

<b>A - USAGES AUTORISÉS</b> Groupes	Classes				
Bloupes	Habitation unifamiliale	H1	•(1)		
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H2	•(1)	+ +	
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)	+ +	
	Habitation multifamiliale	H4		+ +	
	Habitation en commun	H5		+ +	
	Commerce de service et de détail	C1		+	
Commerce (C)	Service professionnel, personnel, d'affaire et finance			+ +	
	Commerce relié à l'automobile	C3		1	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4		+ +	
	Commerce de restauration et d'hébergement	C5		+ +	
	Camping et centre touristique	C6		+ +	
		C7		+ +	
	Commerce contraignant	I1		+ +	
Industrie (I)	Industrie de prestige Industrie de faible nuisance	12		+ +	
		13		+ +	
	Industrie de moyenne et forte Industrie extractive	13		+ +	
	Communautaire de proximité	P1		+ +	
Communautaire (P)	Lieux de culte et de recueillement	P1		+ +	
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		+ +	
	Service d'utilité publique	P4		+ +	
				+ +	
Agriculture (A)	Agriculture d'élevege	A1 A2		+ +	
Forestier (F)	Agriculture d'élevage Forestier	F1		+ +	
. ,		ГІ			
B - USAGES SPÉCIFIQUEMEN					
Usages spécifiquement exclus Usages spécifiquement permis				+	
C - NORMES PRESCRITES (bâ					
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	i	10	+	
Marges	Avant (m)	min.		+ +	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	+ +	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	7	+ +	
	Arrière (m)	min.		+	
Bâtiment Densité	Hauteur (m)	min./ max.	/10	+	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	+	
	Largeur	min.	7	+ +	
	Superficie (m²)	min.	65	+	
	Logement/bâtiment	min./max.	0.5	+	
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	4	
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25		
) - DISPOSITIONS SPÉCIALES	<u> </u>			 	
	PIIA				
	Projet intégré				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•		
	Bâtiment à usage mixte				
	Fermette		•		
E - NOTES			ı		
1) L'usage est autorisé uniquem	nent sur les chemin existant en date du 16 janvier 2018.				
- AMENDEMENTS					

Numéro de zone :

RUR-11